

Règlement de la Commission Mobilité Internationale Etudiante

La Commission Mobilité Internationale Etudiante c'est...

... une instance consultative. Elle se réunit 2 fois par an, en octobre et en avril, pour examiner les candidatures des étudiants qui souhaitent partir en mobilité à l'étranger (Etudes ou Stage) et pour accompagner la décision d'attribution des aides à la mobilité (Erasmus/OFAJ/Région). Elle peut se réunir à d'autres dates dans l'année, de façon exceptionnelle et uniquement pour les Stages.

La Commission Mobilité Internationale Etudiante est composée de...

... la Directrice Générale, la Directrice des études, la Directrice Administrative, un enseignant par cycle d'études et des Représentants Etudiants. Les chargées Scolarité et International y sont conviées au titre de membres invités. Des personnalités extérieures invitées peuvent également y participer.

Lorsque la Commission se réunit en cours d'année pour étudier les demandes de Stages, la présence de la Directrice des études et du référent pédagogique de l'étudiant (l'enseignant coordinateur pour les 1^è et 2^è année ou l'enseignant référent pour les 3^è et 4^è année) sera suffisante.

En début d'année universitaire...

... l'Esban organise une réunion d'information sur la mobilité internationale à destination de tous les étudiants et des personnels de l'établissement. Cette réunion est obligatoire pour les étudiants de 1^è et 3^è année.

Deux temps sont prévus :

- 1) Présentation des opportunités de mobilité internationale étudiante (quoi, quand, comment, où...)
- 2) Interventions des participants rentrés de mobilité

Tout étudiant ayant un projet de mobilité...

... est invité ensuite à se rapprocher de ses enseignants et de la chargée des RI pour de plus amples renseignements sur les différents types de mobilités, les partenaires et leurs formations, et les aides financières pour la mobilité internationale. Il devra également consulter le SITE INTERNET de l'Esban (rubrique INTERNATIONAL) où il trouvera en libre téléchargement le GUIDE POUR LA MOBILITE INTERNATIONALE ainsi que toutes les FICHES CANDIDAT pour la mobilité (Etudes, stage, Europe, Hors Europe).

Lorsque l'étudiant a défini son projet...

... il remet à la chargée des RI son dossier de candidature, au format papier et numérique (moins de 10 MO) au plus tard :

Début avril de l'année N pour :

- une mobilité au semestre d'automne de l'année N+1
- une mobilité aux premier et second semestres de l'année N+1

Début octobre de l'année N pour :

- une mobilité au semestre de printemps de l'année N

Le dossier de candidature de l'étudiant est composé de...

- la FICHE CANDIDAT qui correspond à la mobilité choisie (Etudes, stage, Europe, Hors Europe) à télécharger sur le site Internet de l'Esban (rubrique INTERNATIONAL). Ce document sera nécessairement complété avec le référent pédagogique de l'étudiant (l'enseignant coordinateur pour les 1^è et 2^è année ou l'enseignant référent pour les 3^è et 4^è année).

Et de :

- pour une mobilité Etudes : un portfolio, un CV, et une lettre de motivation adressée à l'établissement d'accueil (tous ces documents devront être rédigés en anglais ou dans la langue du pays d'accueil)
- pour une mobilité Stage : un dossier de présentation du stage/ de la structure d'accueil et une lettre d'engagement de la structure d'accueil.

Dans son dossier, l'étudiant pourra demander...

... une ou plusieurs bourses qui devront apparaître dans son BUDGET qui figure dans la Fiche CANDIDAT jointe au dossier. Au préalable, il aura eu accès aux informations concernant les bourses pour la mobilité internationale :

- auprès de la chargée des RI
- sur le site Internet de l'Esban, rubrique INTERNATIONAL
- dans le GUIDE POUR LA MOBILITE ETUDIANTE
- en annexe de chaque FICHE CANDIDAT

Si le dossier de candidature est complet et conforme...

.... une convocation est transmise à l'étudiant, l'invitant à prendre part à la prochaine Commission Mobilité Internationale. La chargée des RI transmet en parallèle le dossier de l'étudiant à l'ensemble des membres de la Commission, au plus tard 1 semaine avant la tenue de la réunion.

L'étudiant est auditionné...

... durant 15 minutes par les membres de la Commission. L'audition est suivie d'un temps de délibération de 10 minutes maximum.

Une fiche d'évaluation est complétée...

... pour chaque candidat à l'issue de son audition. Ce document est daté et signé par tous les membres de la Commission. Organisée en 4 paragraphes, cette fiche désigne les critères d'évaluation des candidats :

1. Pertinence du projet de mobilité (note sur 8)
2. Qualité du dossier de candidature (note sur 6)
3. Compétences linguistiques (note sur 3)
4. Qualité du dossier scolaire (note sur 3)

Une note est accordée...

... de façon collégiale.

En cas de désaccord, la voix de la Directrice Générale est prépondérante.

La décision finale se réfère à la moyenne obtenue...

... la note globale étant calculée sur 20.

Toute candidature ayant obtenu la note minimale de 14/20 est acceptée sans condition.

Toute candidature ayant obtenu une note allant de 10/20 à 13/20 est acceptée sous conditions (modification de la durée, modification de la destination...)

Tout candidature ayant obtenu une note inférieure à la moyenne est rejetée, sans autre proposition.

Si nécessaire, un classement est réalisé entre les candidats...

...afin de donner un accès prioritaire aux étudiants ayant obtenu la meilleure note :

- aux bourses de mobilité (si leur nombre était insuffisant)
- à l'établissement partenaire (si le nombre de places proposées par le partenaire est inférieur au nombre de candidatures)

Au plus tard 15 jours après la tenue de la Commission...

...un Relevé de décisions est communiqué par voie d'affichage dans le hall. Ce document précise le nom de l'étudiant sélectionné, la mobilité à réaliser (type de mobilité, durée, destination), ainsi que le ou les différentes catégories de bourses admissibles.